Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250424-DEL-14-2025-AI
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :		*L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ*
En exercice :	29	Le jeudi 10 avril 2025
Présents :	*19*	A 20 H 30
Votants :	*25*	

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. René JOURDAN, Maire

Date de convocation : 27 mars 2025 et 03 avril 2025

PRESENTS : M. JOURDAN R. – Mme SERGENT C. – M. DELEDDA Robert – Mme BONIFAY C. – M. ARLON D. – Mme DULIEUX I. – M. MARTINEZ S. – Mme PARIS F. – Mme JUANICO J. – M. PORTE L. – Mme FAUVEL A.M. – Mme CORLETO-QUAGHEBEUR S. – M. BENOIT M. – Mme GUERIN J. – M. VERHAEGUE M. – M. VELASCO M. – Mme MAITRE F. – Mme COFFINET F – M. FOUASSIER P – M. GIANGRECO C.

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme ALBERTO M.	à	M. JOURDAN R.
M. BOUTEILLE A.	à	M. MARTINEZ S.
Mme JANSOULIN-MAGNALDI S.	à	Mme BONIFAY C.
M. LAOUADI B.	à	Mme PARIS F.
Mme VIALA A.	à	Mme GUERIN J.
	à	

Absents excusés, non représentés : Mme DOSTES M-H.
M. FERRAND K.

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET J.
M. NALBONE R.

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250424-DEL-14-2025-AI
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

DELIBERATION N° 14/2025 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU CCAS ANNEE 2025

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale a prévu à son budget une subvention exceptionnelle d'équilibre de 152 000 € pour 2025.

Cette dépense a été inscrite au budget principal de la commune à l'article 657363.
Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 : de procéder au vote de cette subvention.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuvent le vote de cette subvention :

Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tout document afférent à ce sujet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 24/04/2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 24/04/2025
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83 (VAR)

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR
83 (Var)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification

SEDIS 307004 LIXES (1302) Réf. 309365